



**Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 avril 2023**

Questions écrites et réponses

**Question écrite adressée par e-mail le 11 avril 2023,  
par Madame Eliane CALMANN-LEVY, actionnaire de la Société<sup>1</sup>**

*« [...] je vous remercie d'apporter à notre assemblée générale des éclaircissements sur les conditions de partance de Monsieur Khiroun et sur ce coût évoqué de 17 millions d'euros [...] »*

Réponse Lagardère

La société Lagardère a estimé qu'il était dans son meilleur intérêt de mettre fin à sa collaboration avec Monsieur Khiroun, qui exerçait depuis longtemps des fonctions importantes au sein du Groupe.

Les conditions de départ de Monsieur Khiroun, qui n'était pas mandataire social de Lagardère SA, et notamment les éléments financiers de celles-ci sont, comme il est d'usage, confidentielles.

---

<sup>1</sup> Figurent uniquement la question posée par Mme CALMANN-LEVY et la réponse apportée par la Société. Les autres termes du courriel ainsi adressé, qui ne constituent pas des questions, ne sont pas reproduits dans ce document.